

21 mai 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALEO (Euronext Paris)

Par courrier du 21 mai 2008, la société Morgan Stanley (1585 Broadway, New York, NY 10036, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 14 mai 2008, par suite d'une cession d'actions VALEO, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société VALEO et détenir indirectement 3 863 706 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et 4,81% des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
Morgan Stanley & Co Incorporated (2)	1 157 185	1,48	1,44
Morgan Stanley & Co. International Plc. (2)	2 694 796	3,45	3,35
Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A. (2)	11 725	0,01	0,01
Total	3 863 706	4,94	4,81

(1) Sur la base d'un capital composé de 78 209 617 actions représentant 80 401 152 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(2) Contrôlée par Morgan Stanley.